

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1030

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Quartier Vernay Verchères - Approbation du bilan de clôture définitif de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat de travaux et versement du quitus à la SERL

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Blandine Collin

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charlot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-1030**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Quartier Vernay Verchères - Approbation du bilan de clôture définitif de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat de travaux et versement du quitus à la SERL

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le quartier de Vernay Verchères a fait l'objet d'une opération de restructuration dans le cadre du premier programme national de renouvellement urbain (PNRU 1). Ce quartier (9 ha, 1 800 habitants, 700 logements répartis entre 4 bailleurs) est situé à l'est du centre-ville, entre le boulevard Salvador Allende au nord, l'avenue Georges Dimitrov au sud, le campus accueillant l'école nationale d'architecture à l'ouest et le chemin Claude Debussy à l'est.

Une étude de programmation urbaine a été conduite en 2006 et a permis de valider, en concertation avec les habitants, les bailleurs, la Ville de Vaulx-en-Velin, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un programme d'interventions sous maîtrise d'ouvrage unique confiée à la Métropole de Lyon. Ce programme comprend 3 axes :

- une intervention globale sur les espaces extérieurs du quartier tant privés que publics (résidentialisation, créations d'espaces publics),
- la poursuite du désenclavement et l'amélioration du stationnement,
- la réorganisation des domanialités.

La Métropole a, par le biais de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, en application de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, réalisé les aménagements d'espaces extérieurs de l'ensemble du quartier pour le compte :

- de la Ville de Vaulx-en-Velin : éclairage, aires de jeux, déplacement du mur de clôture de l'école, création de cheminements piétons,
- de l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (anciennement OPAC de Villeurbanne) : résidentialisation des espaces extérieurs de la propriété bailleur,
- de Dynacité (anciennement OPAC de l'Ain qui a racheté le patrimoine de l'OPH Grand Lyon habitat ex-OPAC du Grand Lyon en cours d'opération) : résidentialisation des espaces extérieurs de la propriété bailleur, reprise de la rue privée de propriété bailleur,
- de l'OPH Lyon Métropole habitat (anciennement OPAC du Rhône) : résidentialisation des espaces extérieurs de propriété du bailleur.

La Métropole a également dévié la rue des Verchères et prolongé la rue des Onchères qui était en impasse.

Par délibération du Conseil n° 2007-3979 du 26 mars 2007, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé et décidé de réaliser dans le cadre d'un mandat ce programme de requalification des espaces extérieurs dont le coût prévisionnel était estimé à 7 600 000 € TTC.

Par décision du Bureau n° B-2007-5472 du 17 septembre 2007, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé le Président à signer le mandat confié à la SERL.

Le programme d'aménagement sous mandat comprenait :

- la reprise des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement,
- la refonte complète de l'éclairage du quartier en lien avec les nouveaux espaces créés,
- la reprise de la rue des Verchères, la restructuration de la rue des Onchères et son prolongement vers la rue Debussy, le réaménagement de la rue Hector Berlioz et le déplacement de la clôture de l'école Makarenko,
- la création d'une aire ludique à vocation intergénérationnelle au nord du quartier et d'une aire de jeux pour adolescents à proximité du collège,
- la création d'un chemin piéton public traversant le patrimoine de l'OPH Grand Lyon habitat et de Dynacité et reliant la promenade Lénine aux espaces nouvellement aménagés,
- la résidentialisation des pieds d'immeubles appartenant aux 4 bailleurs : Villeurbanne Est Habitat, OPH Grand Lyon habitat, Dynacité et OPH du Rhône.

II - Plan de financement

Le montant total des dépenses sur le mandat s'élève à 5 788 165,67 € HT, soit 6 933 379 € TTC hors rémunération du mandataire SERL (et hors frais financiers neutralisés en produits). Le total des dépenses travaux, y compris la rémunération du mandataire SERL, s'élève à 6 045 078 € HT soit 7 239 137,17 € TTC.

Dépenses	Total (en €)	Recettes	Total (en €)
études	562 203,38	versement Grand Lyon	6 933 379
travaux	5 209 022,85	dont frais financiers	9 912,77
frais financiers	9 912,77	dont rémunération	263 476,60
frais divers	16 939,44	solde	32 368,80
SERL honoraires	246 999,70		
TVA	1 194 059,03		
Total	7 239 137,17	Total	7 239 137,17

À ce jour, après réception et remise d'ouvrage, les travaux sont achevés, conformément au programme. Le bilan de clôture présenté par la SERL le 28 mai 2020 et visé par la direction générale de la SERL fait ressortir un montant de dépenses de 7 239 137,17 euros TTC, dont une rémunération de la SERL mandataire qui s'élève à 295 845,40 € TTC, dont 32 368,80 € TTC restent à verser par la Métropole à la SERL ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 28 mai 2020 et présenté par l'aménageur, la SERL, pour le mandat de travaux concernant l'aménagement du quartier Vernay Verchères à Vaulx-en-Velin.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Autorise le Président de la Métropole à verser le solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 32 368,80 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville individualisée sur l'opération n° 0P17O1435.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 23, pour un montant de 32 368,80 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269524-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
